

PROSPECTIVE ENTREPRISE RECHERCHE POLITIQUE INSTITUTION CREATION ANNONCES

Recherche Rechercher

Depuis

CREATION

ANNONCES

LIVRE NUMÉRIQUE : ENCADRER LE FUTUR MARCHÉ

Garantir la propriété intellectuelle et le rôle des éditeurs dans la détermination des prix : telles sont les deux conditions « sine qua non » du bon fonctionnement du futur marché e-book, selon le « rapport sur le livre numérique » remis, lundi, par le président de Télérama et du Monde Interactif, Bruno Patino, à la ministre de la Culture, Christine Albanel. L'étude préconise notamment d'instaurer un prix unique du e-book, sur le modèle de la loi Lang pour les livres imprimés.



Le lecteur de livres numériques « Kindle » lancé par Amazon aux Etats-Unis. ©Amazon

UNE ANNÉE MANIFESTE

E-quotidiens gratuits et multimédias, développement durable et innovation le journal fêtent leur anniversaire. Un an (...)



« Personne ne sait si le livre numérique va avoir une très grande utilisation, mais on ne peut pas l'écarter, il faut donc s'y préparer » a prévenu Bruno Patino, président de *Télérama* et du *Monde Interactif*, lors de la remise de son [rapport sur le livre numérique](#), lundi, à la ministre de la Culture Christine Albanel. En février dernier, cette dernière l'avait en effet chargé d'une mission sur le sujet, afin d'anticiper un basculement éventuel du livre vers le numérique. L'étude, réalisée par une commission de six membres sur la base d'auditions d'une centaine de professionnels du livre et des nouvelles technologies, confirme d'ailleurs cette prochaine tendance : « une dématérialisation plus ample du livre est désormais envisageable (...). Tout écran connecté à un réseau constitue en fait une porte ouverte à la diffusion du livre numérique ».

Une concurrence nouvelle

Un nouveau marché qui aurait pour risque majeur, selon le rapport, d'entraîner une « concurrence nouvelle » entre les détenteurs de droits (auteurs et éditeurs) et ceux qui possèdent l'accès et la technologie. Ces derniers n'ont, en effet « pas nécessairement intérêt à la valorisation des droits de propriété intellectuelle » explique l'étude.

Dans ce contexte, la commission recommande d'une part, que « la propriété intellectuelle demeure la clé de voûte de l'édition » et d'autre part que « les éditeurs conservent un rôle central dans la détermination des prix », afin d'assurer la diversité éditoriale. Pour ce faire, le rapport préconise essentiellement d'adapter la loi Lang de 1981 sur le prix unique du livre au nouvel univers numérique. Il s'agit de s'inspirer de « l'esprit général » du texte, « très lié à l'imprimé », pour « essayer de bâtir un mécanisme similaire pour l'univers du numérique » a déclaré Bruno Patino. Alors, les tarifs des livres seraient identiques quels que soient les points de vente en ligne. Concernant le code de la propriété intellectuelle, le rapport demande de ne pas le modifier mais encourage l'ouverture de discussions interprofessionnelles sur les droits d'auteur.

Vers un taux de TVA réduit ?

Et ça n'est pas tout, pour que le marché du livre numérique se développe dans de bonnes conditions, le secteur doit pouvoir promouvoir une offre légale attractive afin d'éviter le piratage, souligne le rapport. La commission incite en conséquence, les acteurs du secteur à réfléchir à l'interopérabilité des contenus numériques ou encore à la mise en place d'une base de données unique. Autre mesure phare : l'auteur du rapport propose la mise en place d'un lobby de la propriété intellectuelle chargé de défendre « l'application des taux de TVA réduit sur les biens culturels numériques ». « Une piste très prometteuse pour lancer le marché du livre numérique » analyse Lorenzo Soccavo, Conseil en stratégies de l'innovation auprès de plusieurs maisons d'éditions, et auteur de « [Gutenberg 2.0 : le futur du livre](#) ». En effet, actuellement, le livre bénéficie d'un taux réduit de TVA à 5,5 % contre 19,6 % pour tous les produits numériques.

Réaliste et prudent

« Le rapport est réaliste et prudent : il identifie bien les problématiques et les principales propositions sont des conditions nécessaires pour le développement du marché du livre numérique. Toutefois, je regrette qu'il n'apporte pas une vision prospective : d'ici la rentrée, des lecteurs de livres numériques seront disponibles en grande surface, il se pourrait donc que le marché explose, mais cette situation n'a pas été anticipée » conclut Lorenzo Soccavo.

Suite à la réception de ce rapport, la ministre de la Culture a installé le nouveau Conseil du livre, qui réunit des professionnels du secteur. Et un groupe de travail sur le numérique a été nommé pour étudier les pistes du rapport Patino.

En France, le marché du livre numérique décolle timidement. Selon le Syndicat national de l'édition (SNE), le chiffre d'affaires réalisé par les éditeurs sur les produits numériques a été « marginal » en 2007 : 36,9 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires global de 3 milliards d'euros pour l'ensemble de l'édition française.

4 juillet 2008, Anna Musso

[Newsletter](#) | [Contact](#) | [© Qui sommes-nous ?](#) | [Charte rédactionnelle](#) | [Mentions légales](#)